

## Rapport de Gestion de la Municipalité de



<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 5</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 11</i>	Comptes du BTI (Bureau Technique Intercommunal) et rapport d'activité
<i>Page 31</i>	Rapport de gestion du Comité de Direction de l'ASICC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier)
<i>Page 33</i>	Rapport d'activités de la CORAT Riviera (Commission consultative régionale pour l'Aménagement du Territoire)
<i>Page 37</i>	Rapport d'activités de la commission Prévention Riviera
<i>Page 43</i>	Bref résumé de l'exercice 2022 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)
<i>Page 45</i>	Rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera)

# Exercice 2022

## Annexes





AV. PAUL-CERESOLE 12  
TELEPHONE 021 925 30 50  
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :  
CASE POSTALE 396  
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la  
commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 28 avril 2023

## **Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,


Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA

  
Simon Guignard  
Réviseur responsable

  
Jean-Christophe Gross

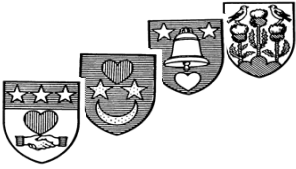
**Etat au 31.12.2022**

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipeement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

**Etat au 31.12.2022**

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---
Réseau LAC (Accueil de jour des enfants)	Convention mixte	Chaque exploitant de structures du Réseau est soumis, selon son statut juridique, aux contrôles légaux de sa comptabilité et ses comptes

Liste non exhaustive

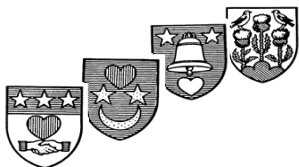


## **CORSIER-SUR-VEVEY**

### **Déchèterie provisoire de Praz-Libon**

# **COMPTES 2022**

**Version 1.1 - 20.02.2023**



## Commentaires des Comptes 2022

### REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers  
4354.01 Rétrocession PET  
4354.02 Rétrocession équip. électroniques  
4354.03 Rétrocession papiers  
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc  
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée  
4354.09 Rétrocession autres et divers  
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"

Pas de rétrocession "divers" en 2022

### TOTAL "REVENUS"

### FRAIS d'EXPLOITATION

3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie  
3090.00 Frais de recrutement  
3120.00 Eau, énergie, combustible, ...  
3113.00 Achat matériel/équipement

3141.00 Entretien/travaux divers

3161.00 Location du sol

950 m2 à CHF 7.00/an

3163.00 Location des infrastructures

3182.00 Frais de téléphone et internet

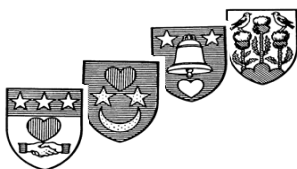
3185.00 Frais d'administration

Dont gestion comptable assurée par Corsier pour CHF 9'307.60

3186.00 Assurances et frais divers

3188.00 Transport et élimination

Selon volumes et coûts 2022



## Comptes 2022

	<b>COMPTES 2022</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>COMPTES 2021</b>
<b>REVENUS</b>			
4354.06 Rétrocession verre et divers	4'433.90	4'000.00	4'729.85
4354.02 Rétrocession PET	516.75	1'000.00	457.00
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	6'720.81	14'000.00	8'337.37
4354.03 Rétrocession papiers	3'795.05	1'000.00	4'068.95
4354.04 Rétrocession alu / fer blanc	9'867.85	8'000.00	8'471.10
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	439.40	500.00	1'109.75
4354.09 Rétrocession autres et divers	-	500.00	601.25
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	2'378.70	2'000.00	2'143.20
<b>TOTAL "REVENUS"</b>	<b>28'152.46</b>	<b>31'000.00</b>	<b>29'918.47</b>
<b>FRAIS d'EXPLOITATION</b>			
3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	110'000.00	110'000.00	110'000.00
3090.00 Frais de recrutement	-	-	-
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	1'812.05	1'800.00	1'835.70
3113.00 Achat matériel/équipement	4'377.15	20'000.00	20'166.25
3141.00 Entretien/travaux divers	3'648.20	15'000.00	16'166.25
3161.00 Location du sol	6'650.00	6'650.00	6'650.00
3163.00 Location des infrastructures	3'010.25	2'800.00	2'982.05
3182.00 Frais de téléphone et internet	1'320.00	1'400.00	1'320.00
3185.00 Frais d'administration	11'534.05	15'000.00	10'445.75
3186.00 Assurances et frais divers	789.65	1'000.00	987.05
3188.00 Transport et élimination	189'875.55	210'000.00	205'954.67
<b>TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"</b>	<b>333'016.90</b>	<b>383'650.00</b>	<b>376'507.72</b>
<b>COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie</b>	<b>304'864.44</b>	<b>352'650.00</b>	<b>346'589.25</b>
<b>REPARTITION INTERCOMMUNALE</b>			
<b>Corsier</b> ⇒	3'390   31.97%	97'471.54   32.59%	112'953.65   32.59%
<b>Corseaux</b> ⇒	2'330   21.97%	66'993.70   22.02%	76'326.25   22.02%
<b>Chardonne</b> ⇒	3'078   29.03%	88'500.65   29.47%	102'153.65   29.47%
<b>Jongny</b> ⇒	1'805   17.02%	51'898.55   15.91%	55'155.70   15.91%
<b>TOTAL REPARTITION</b>	<b>28.75</b> 100.00%	<b>304'864.44</b> 100.00%	<b>352'650.00</b> 100.00%
	<i>par habitant</i>		
Total de ctrl	0.00	0.00	-0.00



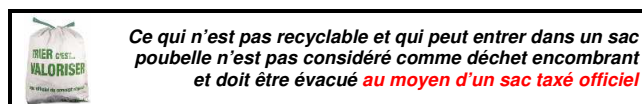
## Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2022

Après avoir été confiée durant quelques années à SATOM SA, la gestion de la déchèterie de Praz-Libon a été reprise par la commune de Corsier-sur-Vevey dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et son bon fonctionnement et l'organisation du site confiés à M. Francisco Zeferino. Ce changement a été l'occasion de revoir les différents contrats de transports, ainsi que de redéfinir les exutoires des différentes filières de recyclage. Toute cette démarche a été faite avec pour objectif rationalisation et optimisation. Relevons qu'à ce jour, 54 matières et matériaux différents sont récupérés à la déchèterie de Praz-Libon en vue de leur recyclage.

La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2022 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2022	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Exutoire
Benne encombrants	<b>141.48</b>	245.91	414.42	SATOM Monthey
Benne papier	<b>35.28</b>	54.30	35.94	Sogetri Roche SA
Benne bois	<b>229.64</b>	214.66	238.18	Écovalbois SA Collombey
Benne inerte	<b>187.98</b>	266.96	284.52	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	<b>30.24</b>	45.71	46.72	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	<b>398.76</b>	492.97	467.05	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	<b>1.47</b>	3.42	4.93	Petrecycling Roche
Textiles	<b>16.19</b>	16.19	15.80	Valtex Monthey
Fer léger	<b>102.14</b>	107.16	104.23	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	<b>0.45</b>	0.00	1.00	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	<b>0.41</b>	0.94	0.83	Sogetri Roche SA
Carton	<b>39.38</b>	64.56	38.34	Sogetri Roche SA
Appareils Swico	<b>23.26</b>	14.40	13.23	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	<b>11.88</b>	16.89	12.41	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	<b>6.60</b>	8.57	3.97	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	<b>6.49</b>	9.45	7.55	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	<b>12.37</b>	15.73	15.13	Cridec SA Eclépens / SATOM
Polystyrène (sagex)	<b>1.09</b>	0.00	0.00	Swisspor Châtel-st-Denis
Huiles	<b>1.93</b>	3.80	~2.00	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	<b>4.40</b>	1.67	0.00	Divers
<b>Tonnage total</b>	<b>1'251.44</b>	1'583.29	1'706.25	

En 2022, et par rapport à 2021, il a été récupéré 331.85 to en moins (-20.96%), ce qui représente un total moyen par habitant de 118.03 kg (150.88 kg en 2021), soit une réelle diminution. Celle-ci s'explique d'une part par un meilleur contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a diminué (17'442 passages, soit une diminution d'environ 20.85 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 1.04 %.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur [www.dechetscerclecorsier.ch](http://www.dechetscerclecorsier.ch).

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent par contre obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation a pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau

des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises ayant pris de mauvaises habitudes dans notre déchèterie. Un contrôle plus régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire abus et attitudes non conformes.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 72 kg, quantité identique à 2021. Ce poids relativement élevé provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, début 2022, nous touchions pour le papier/carton un montant situé aux alentours de CHF 70.00 par tonne alors qu'à la fin de l'année, le cours de ce même papier/carton est tombé à CHF 0.00 ! Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

De plus quelques sinistres et vols ont été à déplorer durant l'année passée. Les voleurs se focalisent essentiellement sur les métaux et matériaux de valeur (batteries, câbles, etc.), ainsi que sur le local des collaborateurs. Ces cas ont tous été annoncés auprès de Police Riviera.

S'il est heureux de constater une réduction sensible des coûts de l'exploitation de la déchèterie pour l'an dernier (CHF 28.33 par habitant en 2022, CHF 33.03 en 2021 et CHF 39.48 en 2020), ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Nous profitons de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous nos citoyennes et citoyens pour leurs efforts.



## **CERCLE DE CORSIER**

## **BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

## **COMPTES 2022**

**Version 1.0 - 17.02.2022**

## Commentaires des Comptes 2022

### PERSONNEL

3011.00 Salaires	
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	
3090.00 Recrutement du personnel	Démarche suite à départ de collaborateurs
3091.00 Formation du personnel	
4361.00 Remboursement de traitements	Indemnités perte de gain maladie et accident

### FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	Y c. achats cartouches (plotter) et augmentation prix du matériel
3102.00 Abonnements et cotisations	
3109.00 Photocopieuse	
3112.00 Informatique (achat matériel)	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	
3135.00 Achats directs par BTI	Plaques de rue et divers
3141.00 Entretien divers	
3150.00 Informatique (maintenance)	
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	Y compris location du central téléphonique et du firewall
3182.01 Communications (natel)	Contrat collectif "communal" pour divers numéros
3184.00 Sécurité au travail	
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	Réduction de primes et participation aux excédents en 2021
3189.01 Màj des données cadastrales	
3189.02 Conciergerie	Selon décompte horaire effectif
3199.00 Frais divers	

## Comptes 2022

	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
<b>PERSONNEL</b>			
3011.00 Salaires	834'578.70	863'700.00	855'728.25
3030.00 Charges sociales	228'421.70	247'700.00	242'246.10
3060.00 Indemnités de déplacement	12'618.70	13'000.00	14'214.90
3080.00 Personnel intérimaire	35'025.40	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	3'530.40	-	3'774.90
3091.00 Formation du personnel	11'721.65	15'000.00	10'921.95
4361.00 Remboursement de traitements	-925.80	-	-6'118.70
<b>TOTAL "PERSONNEL"</b>	<b>1'124'970.75</b>	<b>1'139'400.00</b>	<b>1'120'767.40</b>
<b>FRAIS d'EXPLOITATION</b>			
3101.00 Fournitures de bureau	3'942.70	3'000.00	3'785.55
3102.00 Abonnements et cotisations	2'110.00	2'300.00	2'261.00
3109.00 Photocopieuse	6'946.10	6'600.00	7'586.95
3112.00 Informatique (achat matériel)	7'816.00	8'000.00	5'523.00
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	3'729.75	4'000.00	1'978.60
3135.00 Achats directs par BTI	2'719.55	4'000.00	9'052.65
3141.00 Entretien divers	811.75	1'500.00	240.00
3150.00 Informatique (maintenance)	16'723.00	17'000.00	13'268.80
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	12'945.00	13'000.00	12'575.00
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88'544.00	88'600.00	88'544.00
3181.00 Taxes postales	1'083.40	2'000.00	777.00
3182.00 Communications (tél.)	8'115.20	8'500.00	8'156.90
3182.01 Communications (natel)	1'479.10	2'800.00	1'596.55
3184.00 Sécurité au travail	1'096.95	5'000.00	1'062.10
3185.00 Frais d'administration	9'661.25	9'000.00	9'070.35
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	3'552.05	6'500.00	6'386.30
3189.01 Màj des données cadastrales	-	1'300.00	800.00
3189.02 Conciergerie	10'939.55	10'500.00	10'876.85
3199.00 Frais divers	5'081.75	5'000.00	2'951.95
<b>TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"</b>	<b>187'297.10</b>	<b>198'600.00</b>	<b>186'493.55</b>
<b>COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI</b>	<b>1'312'267.85</b>	<b>1'338'000.00</b>	<b>1'307'260.95</b>
<b>REPARTITION INTERCOMMUNALE</b>			
<b>Corsier</b> ⇒	26.51% <b>347'947.20</b>	27.06% 362'070.00	26.82% 350'615.35
<b>Corseaux</b> ⇒	24.03% <b>315'320.55</b>	25.20% 337'150.00	24.83% 324'569.20
<b>Chardonne</b> ⇒	28.81% <b>378'088.95</b>	28.12% 376'230.00	28.15% 368'048.25
<b>Jongny</b> ⇒	20.64% <b>270'911.15</b>	19.62% 262'550.00	20.20% 264'028.15
<b>TOTAL REPARTITION</b>	100.00% <b>1'312'267.85</b>	100.00% <b>1'338'000.00</b>	100.00% <b>1'307'260.95</b>

Total de ctrl

0.00

0.00

0.00

## Répartition des charges entre les communes

### PERSONNEL

3011.00 Salaires	<i>H. eff.</i>	
3030.00 Charges sociales	<i>H. eff.</i>	
3060.00 Indemnités de déplacement	<i>H. eff.</i>	
3080.00 Personnel intérimaire	<i>H. eff.</i>	
3090.00 Recrutement du personnel	<i>4/4</i>	
3091.00 Formation du personnel	<i>4/4</i>	
4361.00 Remboursement de traitements	<i>H. eff.</i>	

### TOTAL "PERSONNEL"

### FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	<i>% moy.</i>	
3102.00 Abonnements et cotisations	<i>% moy.</i>	
3109.00 Photocopieuse	<i>% moy.</i>	
3112.00 Informatique (achat matériel)	<i>4/4</i>	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	<i>4/4</i>	
3135.00 Achats directs par BTI	<i>Déc. ind.</i>	
Achats directs par BTI	<i>4/4</i>	
3141.00 Entretien divers	<i>% moy.</i>	
3150.00 Informatique (maintenance)	<i>4/4</i>	
3150.01 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	<i>Déc. ind.</i>	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage & éclairage)	<i>% moy.</i>	
3181.00 Taxes postales	<i>% moy.</i>	
3182.00 Communications (tél.)	<i>% moy.</i>	
3182.01 Communications (natel)	<i>% moy.</i>	
3184.00 Sécurité au travail	<i>4/4</i>	
3185.00 Frais d'administration	<i>% moy.</i>	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	<i>4/4</i>	
3189.01 Màj des données cadastrales	<i>Déc. ind.</i>	
Màj des données cadastrales	<i>4/4</i>	
3189.02 Conciergerie	<i>% moy.</i>	
3199.00 Frais divers	<i>% moy.</i>	

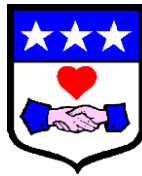
### TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"

### COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI

<i>H. eff.</i>	= selon ventilation des heures individuelles effectives
<i>% moy.</i>	= selon répartition globale (moyenne) des heures payées
<i>4/4</i>	= divisé par 4
<i>Déc. ind.</i>	= selon détail par commune

	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
	222'245.07	201'155.71	240'492.93	170'685.00
	60'827.81	55'055.72	65'822.20	46'715.97
	3'360.31	3'041.44	3'636.22	2'580.73
	8'756.35	8'055.84	10'437.57	7'775.64
	882.60	882.60	882.60	882.60
	2'930.41	2'930.41	2'930.41	2'930.41
	-246.54	-223.14	-266.78	-189.34
<b>TOTAL "PERSONNEL"</b>	<b>298'756.02</b>	<b>270'898.58</b>	<b>323'935.14</b>	<b>231'381.01</b>
	1'018.37	946.36	1'154.10	823.87
	545.00	506.46	617.64	440.91
	1'794.13	1'667.26	2'033.25	1'451.46
	1'954.00	1'954.00	1'954.00	1'954.00
	932.44	932.44	932.44	932.44
	625.35	395.25	457.15	182.55
	264.81	264.81	264.81	264.81
	209.67	194.84	237.61	169.62
	4'180.75	4'180.75	4'180.75	4'180.75
	4'242.50	2'237.00	4'598.00	1'867.50
	22'870.31	21'253.05	25'918.49	18'502.15
	279.83	260.05	317.13	226.39
	2'096.10	1'947.88	2'375.47	1'695.75
	382.04	355.03	432.96	309.07
	274.24	274.24	274.24	274.24
	2'495.43	2'318.97	2'828.03	2'018.81
	888.01	888.01	888.01	888.01
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	2'825.61	2'625.80	3'202.21	2'285.93
	1'312.58	1'219.76	1'487.52	1'061.88
<b>TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"</b>	<b>49'191.17</b>	<b>44'421.97</b>	<b>54'153.81</b>	<b>39'530.13</b>
<b>COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI</b>	<b>347'947.19</b>	<b>315'320.54</b>	<b>378'088.95</b>	<b>270'911.17</b>
	26.515%	24.029%	28.812%	20.645%
	<b>1'312'267.85</b>			
	100.00%			

## COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2022

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1. Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (PGA, PPA, PQ) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Mettre à disposition et transmettre toute donnée de base du système d'information du territoire interne au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter le propriétaire afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archives de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires (CDAP par exemple) ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux ;

## **2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

### **2.1. Comité de direction**

Le comité directeur du BTI est composé de quatre Municipaux, un Municipal pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2022 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- M. Fabrice Neyroud, syndic, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

### **2.2. Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne**

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers - en cours et à traiter - de police des constructions, aménagement du territoire et travaux, soit en 2022 :

- **3** séances de commission consultative d'urbanisme ;
- **12** séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'informations et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'informations et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, Agglo Rivelac, SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Entretien de réseaux routiers ou de collecteurs ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les services industriels ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.

### 2.3. Police des constructions

Le responsable de la police des constructions, M. Hervé Martinez, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- Séances de commission consultative d'urbanisme : 3 séances en 2022
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec la Municipale déléguée et le Secrétaire municipal
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

#### Récapitulatif des dossiers traités en 2022

	Intercommunal	Corsier-sur-Vevey
Nouvelles demandes	<b>362</b>	<b>71</b>
Permis de construire délivrés :	<b>167</b>	<b>31</b>
- Procédure dispense d'enquête publique	113	17
- Procédure enquête publique	54	14
Taxe des permis de construire délivrés	<b>303'632.85.-</b>	<b>61'710.95</b>
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	<b>104</b>	<b>23</b>
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	51	6
- Travaux de minime importance	53	17
Dossiers soumis à l'enquête publique :	<b>62</b>	<b>12</b>
- Aménagement du territoire	2	1
- Police des constructions (CAMAC)	54	9
- LRou (loi sur les routes)	/	/
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	6	2
Contrôles techniques	<b>188</b>	<b>66</b>
Permis d'habiter/utiliser	<b>147</b>	<b>42</b>
Arrêts de travaux	<b>6</b>	<b>2</b>
Dénonciations Préfecture	<b>5</b>	<b>1</b>

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, constructions, assainissement, etc.) ;
- Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR et au RCB (Loi sur l'harmonisation des registres et registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses : constructions, appartements, etc. ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;

- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

#### **2.4. Travaux, génie civil et SIT**

M. Frédéric Schneider est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2022 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- Suivi et planification des chemins AF ;
- Constats et rapports de chutes de rochers ;
- Avant-projet, planification et réalisation des éco points et GastroVerts ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).

#### Chantiers communaux :

- *Route de Nant* : Réfection de la couche de roulement ;
- *Pont de Fenil* : Travaux de réfection des piliers du pont, de concert avec la commune de Saint-Légier-La Chiésaz ;
- *Route de Fenil* : Réfections ponctuelles de la chaussée ;
- *Praz-Libon* : Travaux de corrections pour l'évacuation des eaux de surface ;
- *Le Mur Blanc* : Réfection ponctuelle de la chaussée ;
- *Chemin Vert* : Réfection de la place derrière Obrist ;
- *Chemin de la Dautère* : Réfection ponctuelle de la chaussée ;
- *Chemin des Espersiers* : Travaux de corrections pour l'évacuation des eaux de surface ;

### Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2022, le BTI a traité 12 demandes de permis.

### SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour des informations dans les bases de données.

## **3. ETUDES ET PROJETS DIVERS**

### **3.1 Cartoriviera**

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis 2011, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certains sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Les données disponibles pour le public ainsi que pour les professionnels bénéficiant d'un accès sécurisé permettent une interrogation complète des informations sur le territoire des membres du Géoportail.

Cartoriviera offre trois services gratuits pour le public : Riviera Parkings (disponibilité des parkings et tarifs), Alertes Riviera (possibilité d'être alerté sur les enquêtes publiques et les fermetures de routes, par exemple) et Signalements Riviera (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://twitter.com/cartoriviera>.

### **3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)**

Le bureau d'urbanistes Plarel SA de concert avec le Bureau Technique Intercommunal a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle tout au long de l'année 2022.

Le BTI a également travaillé sur les plans et règlements des futurs PACom avec les Municipalités et leur CCU.

Pendant l'été 2022, les municipalités du Cercle de Corsier ont conjointement lancé les démarches participatives permettant de renseigner la population sur la révision du plan d'affectation communal, les objectifs visés par cette révision et le déroulement de la procédure.

Celle-ci a été réalisée sous la forme d'un sondage réalisé par l'entreprise MIS Trend – avec l'appui du BTI – et adressé à l'ensemble de la population (personnes majeures, habitants et propriétaires non-habitants) qui a pu s'exprimer sur des thématiques générales, telles que notamment les espaces publics, la vie sociale et économique, le patrimoine bâti existant ou encore la problématique des places de stationnement.

Une brochure - sous forme de synthèse – restituant les éléments collectés auprès de la population a été envoyée à la fin de l'année 2022.

En 2023, le PACom et son règlement seront transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable.

### **3.3 Zone réservée selon article 46 LATC**

La zone réservée communale – englobant les parcelles n<sup>os</sup> 1162, 1154, 1182, 1189 et 2325 – a été soumise à l'enquête publique du 22 avril au 22 mai 2017 et a soulevé 6 oppositions.

Cette planification est une mesure conservatoire provisoire dont le délai de validité est fixé à 5 ans, conformément à l'article 46, alinéa 1, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

La jurisprudence a fixé le début du délai de validité de 5 ans à la date d'approbation préalable du plan et du règlement par le département cantonal compétent (département du territoire, des institutions et du sport DITS), soit le 18 juillet 2018.

A la fin de l'année 2022, la Municipalité a dû entamer une procédure afin de prolonger la validité de dite zone de trois ans comme le permet l'article 46, alinéa 1, précité.

En effet, cette prolongation permet de maintenir une mesure conservatoire pour empêcher la constructibilité des parcelles touchées par la zone réservée communale qui sont destinées à être soustraites de la zone à bâtir dans le futur PACom. Le délai butoir du 18 juillet 2023 étant trop court pour la mise à l'enquête du PACom.

L'enquête publique de cette prolongation s'est déroulée du 24 décembre 2022 au 23 janvier 2023.

### **3.4 Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux**

Pour faire suite aux oppositions formulées, les Municipalités de Chardonne, Corsier et Corseaux ont été entendues par la commission du Grand Conseil en mars 2022.

Le projet et le plan d'affectation cantonal Lavaux sont désormais entre les mains du législatif cantonal, avec quelques propositions de modifications du règlement concernant les zones viticoles, les capites et les murs de pierres.

Il appartient désormais au Grand Conseil d'adopter le plan, tel que prévu dans la loi de protection de Lavaux (LLavaux), et de se déterminer sur les oppositions reçues pendant l'enquête publique.

### **3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)**

En 2022, le BTI a soumis **6** projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

### **3.6 Plans d'affectation communaux (PA)**

PA « Carlo Hemmerling II » : La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rendu un avis préliminaire favorable le 21 octobre 2021 pour le développement du projet. Celui-ci prévoit la construction d'appartements, parking souterrain et de locaux viticoles sur les

parcelles 15 et 2314. En 2022, les architectes du projet – de concert avec le BTI – a poursuivi l'élaboration du PA.

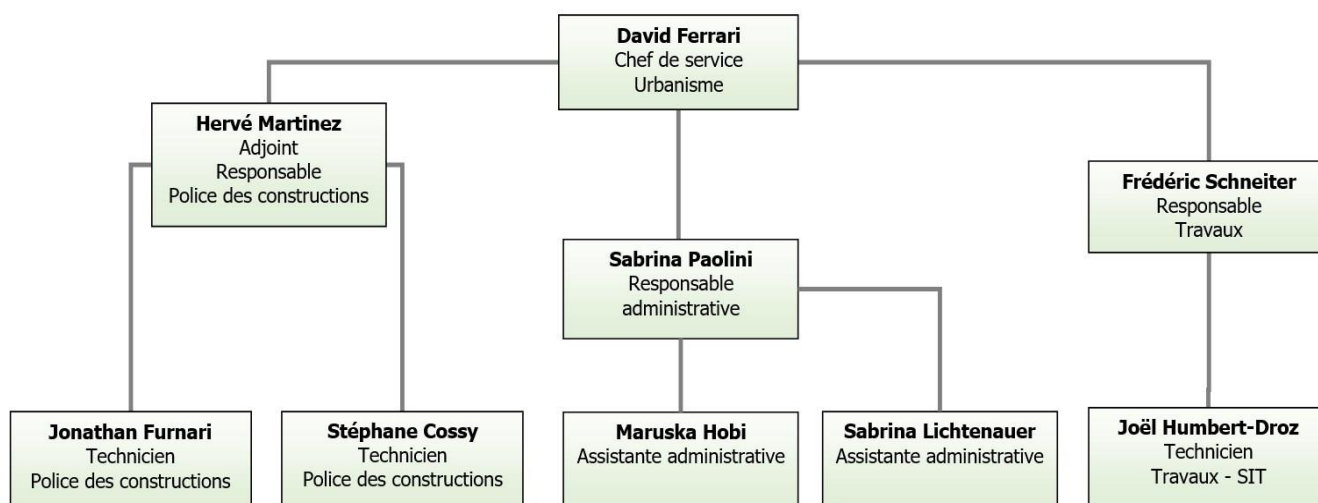
## 4. CONSTATS ET CONCLUSIONS

### 4.1. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2022, le personnel du BTI se composait de 9 collaborateurs :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint, responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (50%)
Mme Maruska Hobi	Assistante administrative (100%)

Organigramme du BTI au 31 décembre 2022 :



### 4.2. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

#### Le personnel

En 2022, le personnel du BTI a notablement changé. M. Sherif, adjoint au chef de service, responsable du secteur de la police des constructions et collaborateur depuis de nombreuses années, a donné sa démission pour le 31 mars. M. Martinez, technicien à la police des constructions depuis 2016, a repris les fonctions d'adjoint et responsable de secteur dès le 1<sup>er</sup> avril. En revanche, 4 mois ont été nécessaires afin de trouver un remplaçant pour le poste de technicien ; M Furnari a ainsi débuté sa collaboration le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour le secteur des travaux, M. Aeby - parti le 31 décembre 2021 – a été remplacé le 14 février 2022 par M. Joël Humbert-Droz.

Le secteur administratif a également supporté des changements avec le départ de Mme Domenjoz qui a été remplacée par Mme Hobi le 1<sup>er</sup> septembre, après une période de trois mois réalisée sous contrat avec l'agence de placement Adecco.

Avec l'engagement de Mme Hobi à 100%, les EPT (équivalent plein de temps) attribués au secteur administratif a été augmenté de 0,2 (20%) permettant de renforcer le personnel en place.

M. Veldman a terminé son apprentissage de géomaticien le 31 juillet 2022 et réussi ses examens finaux avec brio en finissant 1<sup>er</sup> de sa branche au niveau cantonal.

Les différents changements de personnel ont exposé les collaborateurs en place à des périodes – parfois longues – en sous-effectif. Malgré cela, le personnel en place a su donner le meilleur et rester soudé afin que la qualité du travail n'en soit pas affectée et que les tâches soient réalisées dans les délais.

Enfin, les collaborateurs du BTI suivent régulièrement des formations continues pour rester à niveau et s'informer tant sur l'évolution des lois (LAT, LATC, loi sur les marchés publics, etc.) que sur les nouvelles normes techniques (AEAI, ECA, CAMAC, etc.).

## **L'évolution du travail du Bureau Technique :**

### ***Police des constructions***

Avec la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine au mois de février, l'année 2022 a laissé derrière elle le spectre de la crise sanitaire pour laisser la place à celui de la crise énergétique. Celle-ci s'est traduite par une demande exponentielle d'autorisations pour l'installation de pompes à chaleur et de panneaux solaires.

Nous constatons également qu'il tient toujours à cœur des propriétaires d'entretenir leurs biens et d'améliorer leur condition de vie ainsi que leur confort personnel. Ainsi, beaucoup d'autorisations ont été délivrées par les Municipalités pour réaliser des travaux d'entretien, et de nouveaux aménagements extérieurs, tels que jacuzzis et piscines.

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, bien qu'il reste de moins en moins de parcelles non bâties sur le territoire des 4 communes du Cercle de Corsier, nous voyons apparaître de plus en plus de demandes qui concerne la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles disponibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également très présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, en principe, dénoncés auprès de la Préfecture, compétente pour prononcer la sentence et/ ou le montant de l'amende.

Nous pouvons mesurer l'efficacité de cette pratique mise en place depuis plusieurs années puisque nous constatons que les propriétaires, architectes ou promoteurs posent aujourd'hui plus de questions et demandent automatiquement si les objets à réaliser nécessitent une autorisation, notamment pour des modifications d'un projet de construction.

En 2022, le BTI a bien sûr toujours été occupé au suivi d'importants chantiers en construction depuis plusieurs années, tels que Merck par exemple situé sur la commune de Corsier-sur-Vevey, avec des contrôles et un suivi hebdomadaire à la fois de la part de la police des constructions mais également par un collaborateur des travaux pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.

Grâce à la base de données du BTI, dans laquelle nous saisissons toutes les demandes et qui nous permet également d'établir des statistiques fiables, nous observons que les nouvelles demandes restent élevées au fil des années, à l'instar des permis de construire délivrés.

Les procédures d'autorisation restent toujours longues et complexes, voire tendent à se rallonger en raison d'exigences cantonales toujours plus élevées. Par ailleurs, nous constatons que le droit au recours reste très employé pour contester les décisions municipales relatives au permis de construire, et ce indépendamment de l'importance du projet (projets privés de construction, projets d'intérêt public ou même des petits objets telles que des pompes à chaleur).

En 2022 encore, la révision du règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire a été soumis à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), laquelle a rendu un examen préalable favorable. Ainsi, en 2023, le nouveau règlement sera soumis aux différents conseils communaux du Cercle pour adoption.

Enfin, l'entrée en vigueur de la modification de l'article 73 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) au 1<sup>er</sup> juillet 2022 a eu une conséquence directe sur le travail du BTI puisque une directive cantonale – découlant de l'application de cet article – a exigé que la transmission des dossiers à la CAMAC (centrale des autorisations en matière de construction) soit entièrement dématérialisée et se fasse par le biais d'une plateforme développée par leurs soins. La dématérialisation des dossiers - déjà pratiquée (pour une partie des documents) par le BTI et accélérée par la période de pandémie – est évidemment une pratique à saluer et pérenniser. Il n'en reste pas moins que les nouvelles et récurrentes exigences cantonales en matière de procédure tendent toujours à prolonger le temps de travail nécessaire au traitement d'un dossier.

### **Aménagement du territoire**

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis au Conseil Communal.

L'examen par la DGTL (aménagement communal) pour les projets en matière d'aménagement du territoire prend également du temps en raison notamment des nombreuses exigences cantonales, en matière de documents et études à fournir principalement, avant de pouvoir aboutir et permettre de légaliser de nouveaux plans, avec souvent des délais rallongés.

Les fiches éditées par le canton (DGTL) fixent les bases pour ces révisions, le traitement et l'intégration des données des dangers naturels se rajoutent aux couches à traiter.

Les révisions des plans d'affectation communaux (PACom) pour les quatre communes du cercle se poursuivent en collaboration avec le mandataire, le bureau d'architectes et d'urbanistes PLAREL SA, à Lausanne, et les autres mandataires spécialisés (géomètre, géologues, etc.). Les démarches participatives ont été réalisées en 2022, avec un taux de participation de la population significatif puisqu'il s'est élevé à environ 20%.

En parallèle aux procédures d'aménagement du territoire, en 2022 les communes du Cercle se sont retrouvées confrontées à une problématique de pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles travaillent ensemble en collaboration avec le BTI afin de pouvoir planifier et aménager ou construire des locaux pour leurs enfants sur les terrains qui le permettent.

Dans ce cadre, le BTI s'est chargé de déterminer les parcelles (et/ou bâtiments déjà existants permettant de développer des locaux en adéquation avec les besoins transmis par l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC).

Ainsi, en 2022, le conseil communal de Jongny a adopté le crédit d'étude pour entreprendre les études nécessaires à la création d'un accueil collectif de jour pré et parascolaire ainsi que l'agrandissement du site scolaire prévu par le plan d'affectation légalisé « Collèges de Jongny ».

La commune de Corsier a mis en place des pavillons provisoires sous la forme de modules pour un total de 2 salles de classe (et 4 salles de dégagement) et 1 crèche pouvant accueillir 44 enfants. Ces modules ont été achevés à la fin de l'année 2022 et seront exploitables dès janvier 2023.

En ce qui concerne la commune de Corseaux, le plan d'affectation « Ems Résidence du Léman » qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS a fait l'objet d'un recours au tribunal cantonal, cour de droit administratif et public (CDAP) en 2022 contre la décision de la votation populaire.

Enfin, sur la commune de Chardonne, une procédure pour l'installation d'une structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS La Maison du Pèlerin est à l'état d'étude, un examen préalable favorable a été rendu par la DGTL.

### **Travaux et assainissement**

En 2022, la problématique de la charge de travail du secteur des travaux a été examinée méticuleusement par les membres du comité de direction du BTI. Il a été constaté que le personnel en place aux travaux n'est plus suffisant pour assumer toutes les tâches imparties et les demandes de la Municipalité.

Il a notamment été constaté que de nombreuses tâches supplémentaires ont été ajoutées ces dernières années alors que le personnel en place au secteur travaux n'a pas été augmenté depuis plus de 10 ans. Les nouvelles tâches sont notamment :

- Augmentation des chantiers sur les domaines publics communaux ;
- Traitement des chemins AF (améliorations foncières en zone agricole) ;
- Etude de projets globaux (Circulation, signalisation, stationnement, ...) ;
- SIT (système d'information du territoire)

Fort de ces constatations, le comité de direction du BTI a accepté de créer un poste supplémentaire pour le secteur travaux ; le budget y relatif a été adopté par les différents conseils communaux à la fin de l'année 2022.

Ainsi, après une démarche de recrutement, un nouveau collaborateur travaux – M. Benoît Perrottet - débutera son activité le 3 avril 2023.

### **Conclusions :**

Pour terminer le bilan de l'année 2022, l'année s'est achevée avec soulagement puisque tous les collaborateurs nécessaires sont en place et efficaces après un temps de formation nécessaire.

Par ailleurs, le personnel du secteur travaux est particulièrement reconnaissant que leur demande pour renforcer leur équipe ait été entendue par le comité de direction et les législatifs communaux. Une personne supplémentaire permettra de réaliser un travail en profondeur et avec plus de recul - et donc plus efficace encore - au lieu de travailler dans l'urgence et libérera du temps pour la planification des projets à long terme. Le remplacement pendant les vacances sera également plus aisé et permettra d'éviter une accumulation d'heures supplémentaires.

Une fois encore en 2022, le BTI a pu compter sur un personnel soudé et prêt à fournir les efforts nécessaires pour pallier le manque de personnel et assurer la bonne marche du service.

Corseaux, le 13 février 2023

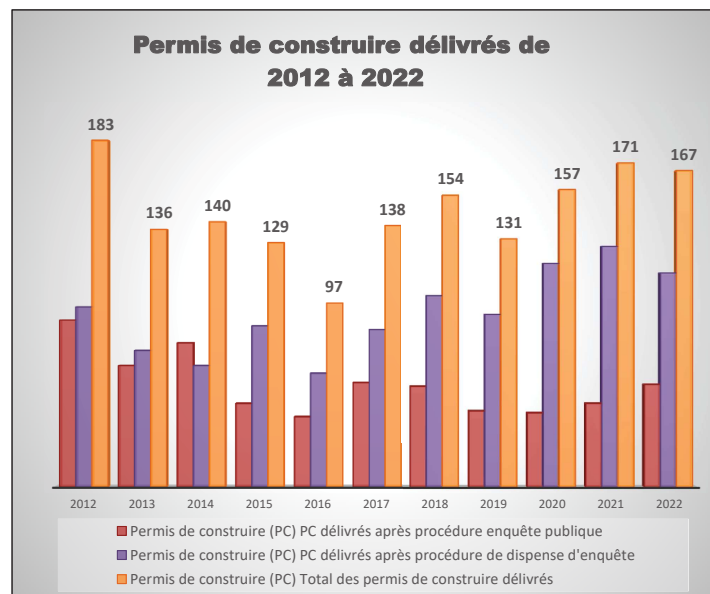


**Autorisations de construire délivrées : Intercommunal**

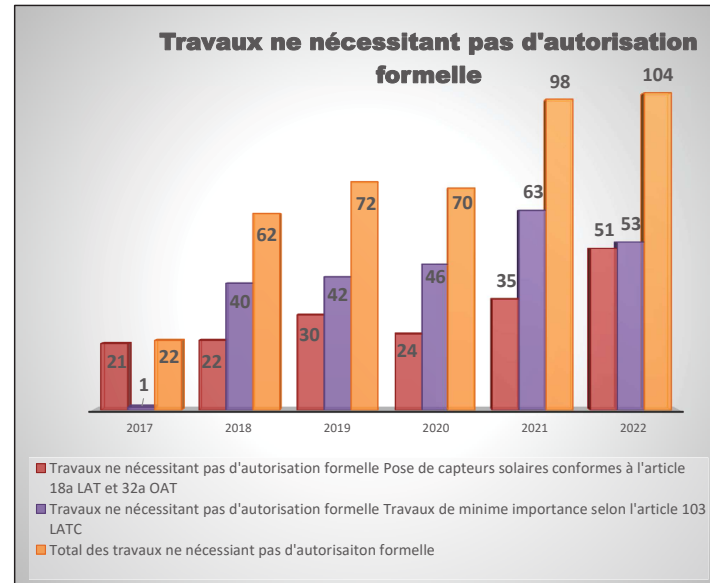
Nouvelles demandes	
2012	224
2013	189
2014	152
2015	170
2016	173
2017	172
2018	263
2019	308
2020	331
2021	308
2022	362
<b>2652</b>	



Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2012	88	95	183
2013	64	72	136
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	37	60	97
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	91	131
2020	39	118	157
2021	44	127	171
2022	54	113	167
<b>594</b>	<b>1009</b>	<b>1603</b>	



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	21	1	22
2018	22	40	62
2019	30	42	72
2020	24	46	70
2021	35	63	98
2022	51	53	104
<b>183</b>	<b>245</b>	<b>428</b>	

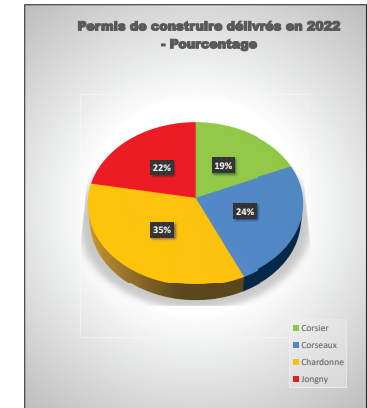
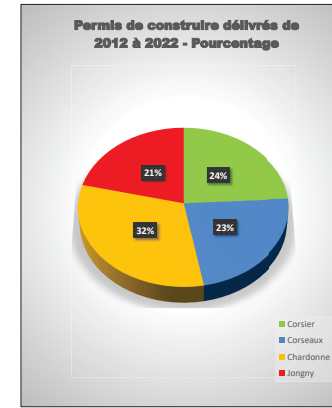
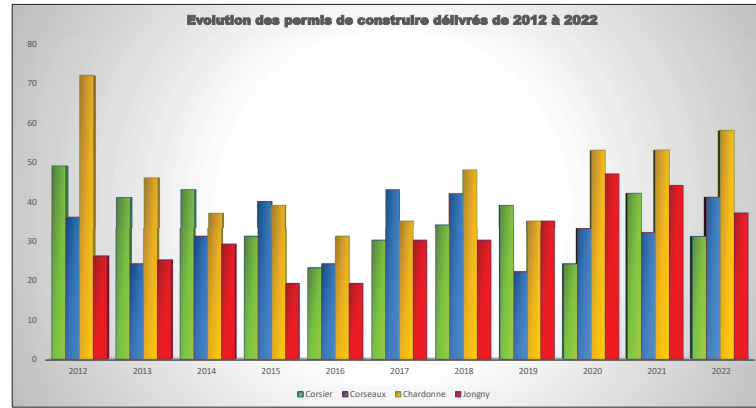




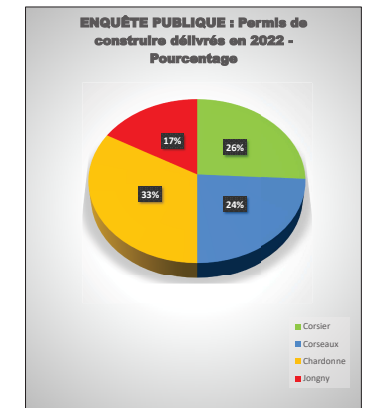
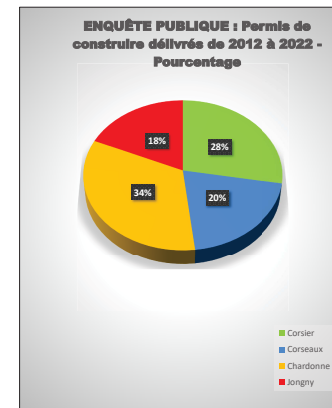
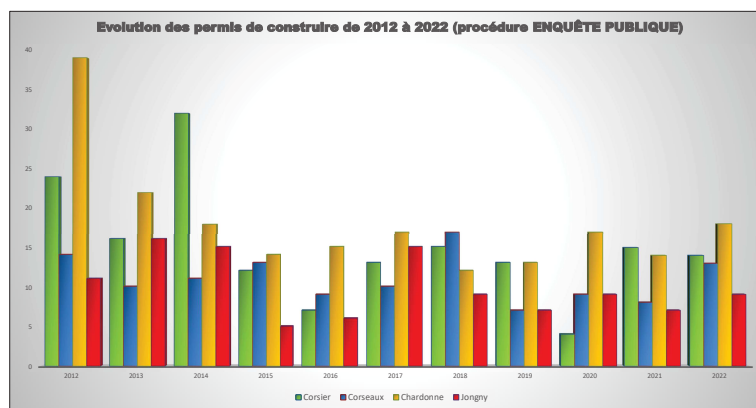
Evolution des permis de construire délivrés de 2012 et 2022 : Comparatif intercommunal

Permis de construire délivrés en 2022 : comparatif intercommunal

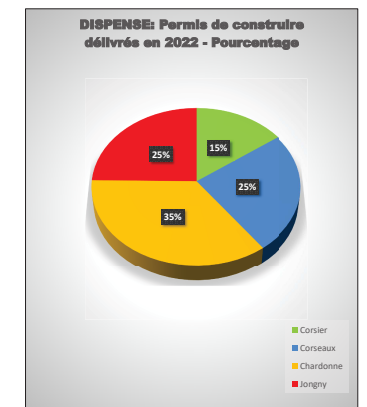
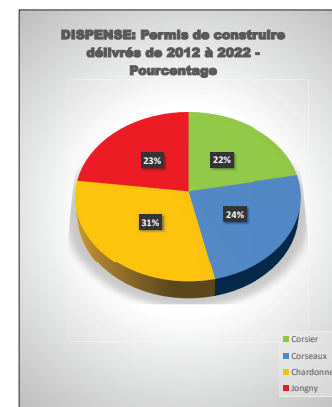
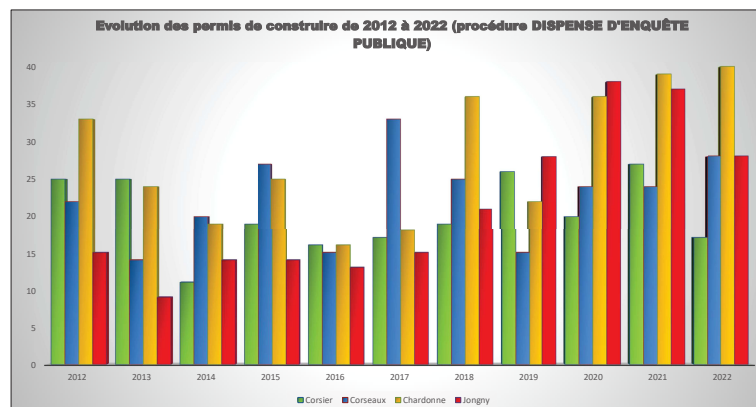
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2012	49	36	72	26	183
2013	41	24	46	25	136
2014	43	31	37	29	140
2015	31	40	39	19	129
2016	23	24	31	19	97
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	154
2019	39	22	35	35	131
2020	24	33	53	47	157
2021	42	32	53	44	171
2022	31	41	58	37	167
	387	368	507	341	1603



Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2012	24	14	39	11	88
2013	16	10	22	16	64
2014	32	11	18	15	76
2015	12	13	14	5	44
2016	7	9	15	6	37
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	9	17	9	39
2021	15	8	14	7	44
2022	14	13	18	9	54
	165	121	199	109	594



Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2012	25	22	33	15	95
2013	25	14	24	9	72
2014	11	20	19	14	64
2015	19	27	25	14	85
2016	16	15	16	13	60
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	26	15	22	28	91
2020	20	24	36	38	118
2021	27	24	39	37	127
2022	17	28	40	28	113
	222	247	308	232	1009





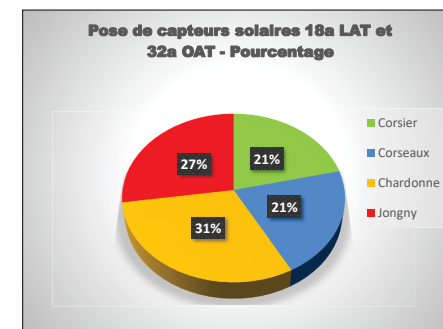
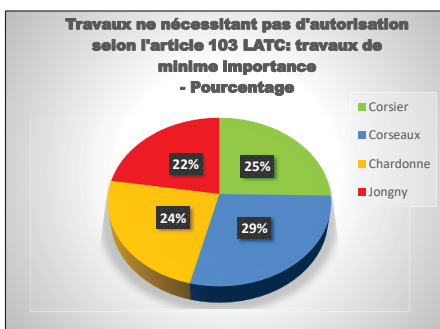
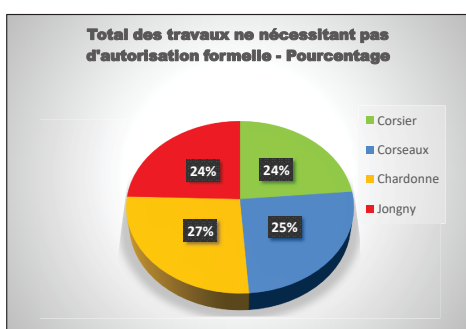
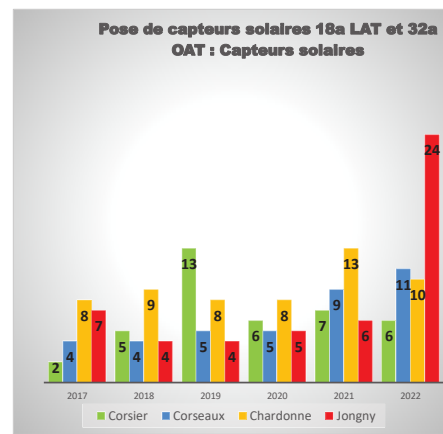
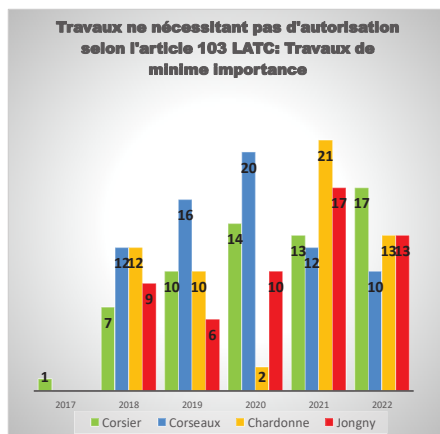
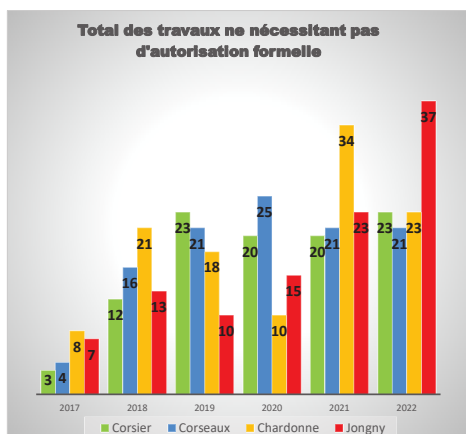
**Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal**

Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	15	70
2021	20	21	34	23	98
2022	23	21	23	37	104
	101	108	114	105	428
	428				

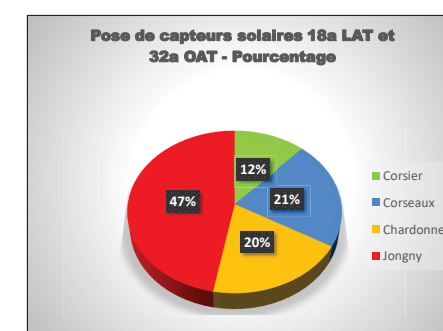
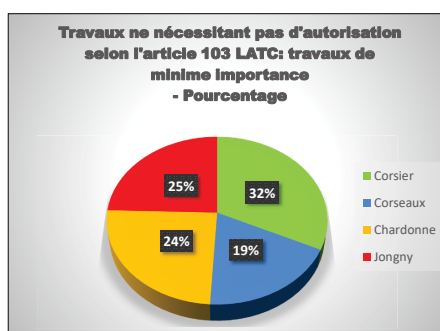
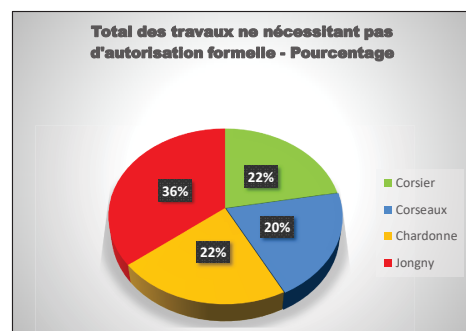
Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	10	46
2021	13	12	21	17	63
2022	17	10	13	13	53
	62	70	58	55	245
	245				

Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
	39	38	56	50	183
	183				

**TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2022**



**TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2022**

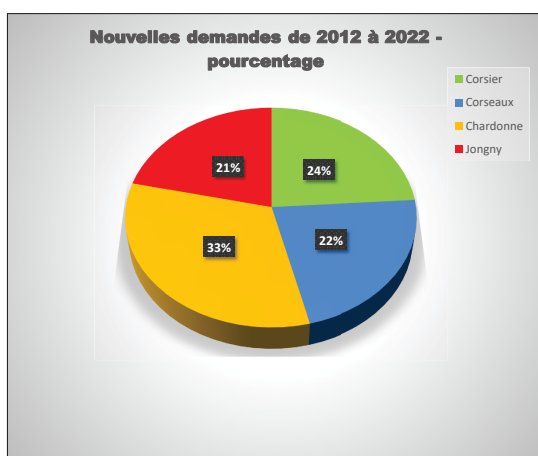
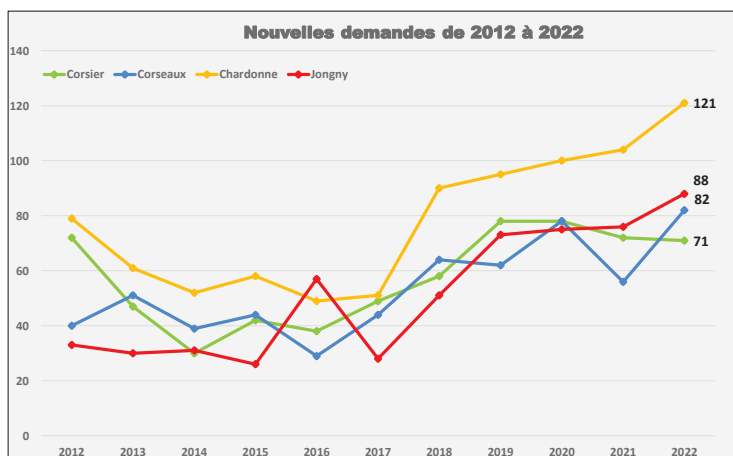




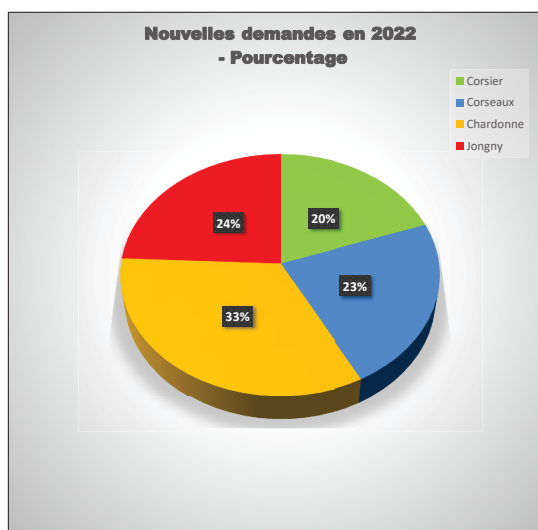
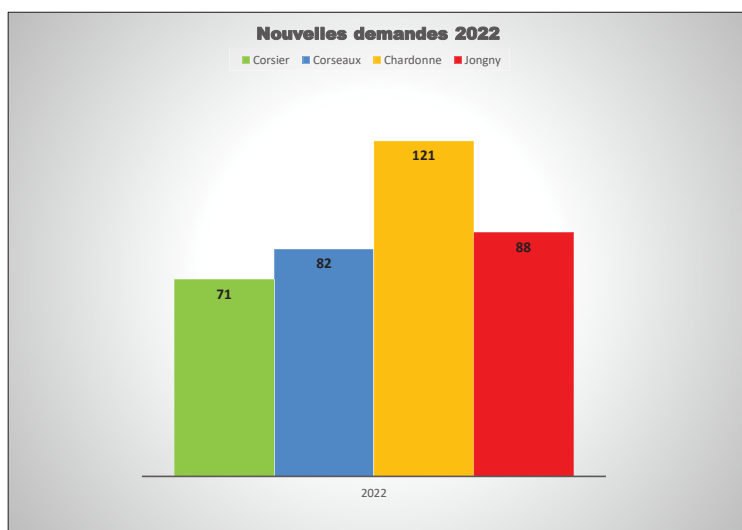
**NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2012 à 2022**

Nombre de dossiers ouverts					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2012	72	40	79	33	224
2013	47	51	61	30	189
2014	30	39	52	31	152
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	28	172
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	104	76	308
2022	71	82	121	88	362
	635	589	860	568	2652
2652					

**NOUVELLES DEMANDES DE 2012 A 2022**



**NOUVELLES DEMANDES EN 2022**

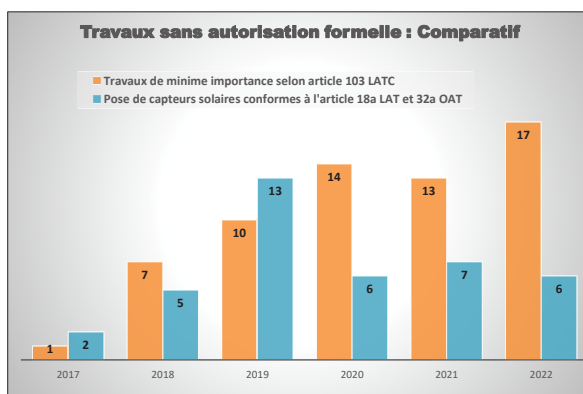
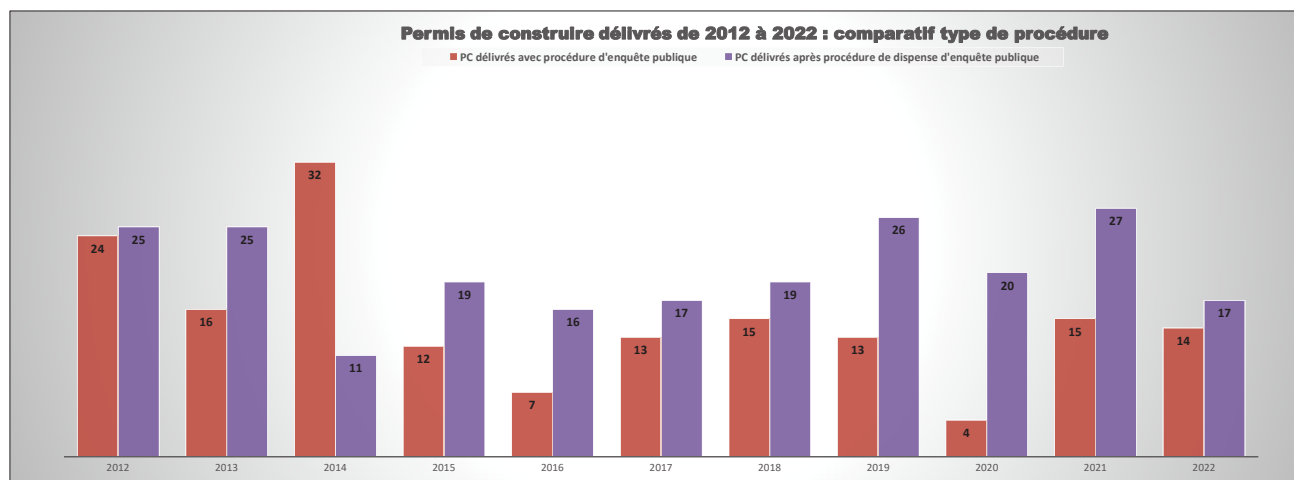
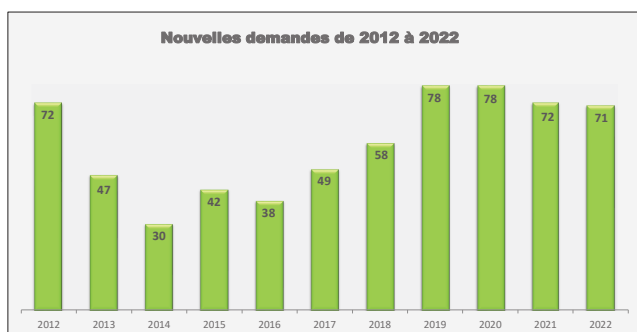




Nouvelles demandes	
2012	72
2013	47
2014	30
2015	42
2016	38
2017	49
2018	58
2019	78
2020	78
2021	72
2022	71
	635

	Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique
2012	49	24	25
2013	41	16	25
2014	43	32	11
2015	31	12	19
2016	23	7	16
2017	30	13	17
2018	34	15	19
2019	39	13	26
2020	24	4	20
2021	42	15	27
2022	31	14	17
	387	165	222

	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	3	1	2
2018	12	7	5
2019	23	10	13
2020	20	14	6
2021	20	13	7
2022	23	17	6
	101	62	39







Association Scolaire  
Intercommunale du  
Cercle de Corsier (ASICC)

# Rapport de gestion du Comité de Direction de l'ASICC

Exercice 2022

Le document est disponible via :

[www.epscorsier.ch/wp-content/uploads/sites/94/2023/04/CoDir-Rapport-de-gestion-2022.pdf](http://www.epscorsier.ch/wp-content/uploads/sites/94/2023/04/CoDir-Rapport-de-gestion-2022.pdf)





Les principales thématiques abordées dans le cadre de la CORAT sont les suivantes :

- le PDI-PA5, en particulier l'appel d'offres marché public relatif au mandat d'étude lancé mi-juin. La CORAT a pu transmettre ses remarques, en particulier sur le cahier des charges. Une déléguée technique de la CORAT a été désignée pour siéger dans la commission d'évaluation des offres. La question des thématiques à traiter a fait l'objet d'un débat, la CORAT estimant que celles du tourisme et du paysage devaient y être explicitement formulées. La discussion a également porté sur les questions de procédure, d'organisation de projet, des mesures du PA5 ;
- le suivi de l'avant-projet de Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), notamment le résultat de l'examen intermédiaire par le Canton sur les volets « diagnostic » et « stratégie », ainsi que le résultat de la coordination entre l'agglomération, les communes et les directions / service du Canton concernés suite à cet examen (DGTL / SPEI / DGMR). Les principales difficultés rencontrées portent sur la mobilité et la part des activités du secteur tertiaire dans les zones d'activités. Une fois le dernier volet « opérationnel » de la SRGZA finalisé, l'ensemble du dossier actualisé a été transmis aux municipalités à fin 2022 pour examen, dans la perspective de l'envoyer pour examen préalable au printemps 2023 ;
- le projet de convention de financement portant sur le PDI-PA5 sur lequel la CORAT a été consultée et qui a fait l'objet de remarques, en particulier sur les responsabilités respectives des cantons et des communes. L'inquiétude de la CORAT portant sur la prise en charge d'éventuels compléments qui seraient demandés par les cantons, alors qu'ils ne sont pas parties à la convention ;
- le budget de fonctionnement 2023 de l'agglomération Rivelac (hors étude PDI/PA5). La question de la répartition prévue respectivement entre Cantons de Vaud et Fribourg, communes vaudoises et communes fribourgeoises y a été débattue ;
- la révision de la convention établie en 2019 entre les communes partenaires de l'agglomération Rivelac. Une commission a été constituée fin 2022 dans ce but, au sein de laquelle les structures régionales sont représentées, dont la CORAT.

#### Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont porté sur les éléments suivants :

- les travaux de révision de tout ou partie de plans directeurs communaux ;
- les procédures en cours concernant des plans d'affectation communaux, plusieurs communes étant engagées dans cette démarche pour l'ensemble de leur territoire. La problématique des zones réservées en milieu urbain a notamment été soulevée par certaines communes, s'inquiétant des conséquences que cela pourrait avoir sur les perspectives de développement de l'agglomération ;
- le plan d'affectation du site stratégique de La Veyre-Derrey adopté par le conseil communal de Blonay – Saint-Légier en juin 2022 ;
- les plans de mobilité actuellement en discussion au sein de plusieurs communes, comprenant notamment des projets de limitation de la vitesse à 30km, de jour et/ou de nuit ;
- les travaux d'extension de l'entreprise Merck (bâtiment BPC) arrivent à leur terme et un plan de mobilité d'entreprise accompagnera l'arrivée des nouveaux employés ;
- le projet de voie verte entre Vevey et Blonay – Saint-Légier, comprenant un projet de passerelle au-dessus de la route de St-Légier, en discussion avec la Commune de Vevey, le Canton de Vaud et l'Office fédéral des routes.

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

### Bus du Petit Prince – Entrée dans la communauté tarifaire Mobilis

La CORAT a été informée régulièrement sur les conditions d'exploitation du Bus du Petit Prince (BPP), en particulier durant les deux années de pandémie qui ont impliqué plusieurs arrêts d'exploitation imposés par la Confédération. La coordination technique a été effectuée entre les VMCV et le SAI, et s'est poursuivie en 2022 afin d'évaluer la faisabilité d'une intégration du BPP dans la communauté tarifaire Mobilis.

Sur la base des éléments fournis par les VMCV, notamment financiers, le SAI a rendu compte de « l'état des lieux » lors de la séance de la CORAT de juin, qui a émis un préavis favorable à la poursuite des démarches.

En synthèse, le BPP comprend trois lignes (290 / 291 / 292), dont deux entrent dans l'offre de trafic urbain (290 / 291) et l'autre dans l'offre de trafic régional voyageurs (292). L'offre est ainsi plus attractive pour les voyageurs qui n'ont plus de surtaxe de CHF 5.- sur le billet, ainsi que pour les communes dont la participation financière diminue globalement, grâce aux subsides de la Confédération et des Cantons de Vaud et de Fribourg, selon les lignes.

Sur la base d'une décision très majoritairement positive des exécutifs concernés (14/15), le BPP a été intégré à la Communauté tarifaire Mobilis dès la mi-décembre 2022. Ainsi, dès 2023, le SAI ne sera plus chargé de la facturation aux communes du BPP.

### **LEXIQUE D'APPUI**

BPP	Bus du Petit Prince
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
SAI	Service des affaires intercommunale de la Riviera
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey, le 23 mars 2023 / SAI – IC/LMS/nc



# COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

---

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.-/habitant.e. Elle était essentiellement composée de représentant.e.s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un.e représentant.e des autorités politiques choisi.e parmi les trois délégué.e.s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination, au niveau du district, entre les professionnel.le.s et les autorités politiques en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit, en 2001, à la révision du cahier des charges de la commission, renommée « Commission prévention Riviera », en accord avec le nouveau cahier des charges qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Depuis lors, la commission fonctionne comme un organe de concertation, d'information et de collaboration entre les autorités politiques et les milieux professionnels concernés par la prévention au sens large.

Présidée par un.e membre d'un exécutif communal en fonction, elle est composée de neuf membres, dont quatre représentant.e.s des autorités politiques, y compris son ou sa président.e, délégué.e.s par les municipalités. Le SAI en assure le secrétariat.

En 2022, la représentation des municipalités a été assurée comme suit :

- Jacqueline Pellet, présidente, conseillère municipale à Montreux ;
- Bernard Degex, membre, conseiller municipal à Blonay - Saint-Légier ;
- Gabriela Kämpf, membre, conseillère municipale à Vevey ;
- Céline Murisier, membre, conseillère municipale à Jongny ;

La commission compte en outre des représentant.e.s des milieux professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité, soit :

- Pierre-André Emery, chargé de prévention, Police Riviera (Association Sécurité Riviera) ;
- Laurent Husson, directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est (jusqu'en juin 2022) ;
- Vincent Masciulli, directeur de la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social (AACTS) ;
- Marco Pavarini, responsable jeunesse, Vevey ;
- Simon Smith, chef du Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse, Montreux.

En outre, Christyl Vasserot, Cheffe du service Cohésion sociale de Vevey, est invitée par la commission depuis juin 2022.

Par ailleurs, les membres de la commission participent depuis 2011 aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par Mme Florence Siegrist, préfet.

## ACTIVITÉS 2022

La commission s'est réunie à trois reprises, en mars, juin et novembre 2022. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2021, la commission a traité 12 demandes de soutien et les a toutes acceptées. Elle a aussi assuré le suivi des projets en cours.

Les projets acceptés en 2022 sont présentés de manière synthétique ci-après.

### **Demandes de soutien acceptées**

#### Ville de Vevey - Service de la Cohésion sociale : Semaine d'actions contre le racisme 2022 - « Stop haine »

Lancée dès 2012 à Vevey, la Semaine d'actions contre le racisme s'est étendue à Montreux depuis 2017. Du 21 au 27 mars, l'édition 2022 a été consacrée à la lutte contre le cyber-racisme, avec, comme à chaque fois, une grande variété d'actions organisées (campagne d'affichage, roulotte d'information, débats et rencontres, interventions en classe à Vevey et à Montreux notamment).

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

#### Ville de Vevey - Service de la Cohésion sociale : Campagne de lutte contre le harcèlement de rue 2022

A la suite de plaintes, la Ville de Vevey a annoncé sa volonté d'apporter des réponses concrètes à ce phénomène. Son Service de la cohésion sociale a collaboré avec l'Observatoire de la sécurité et des discriminations de Lausanne et établi « Harcèl.Vevey » en décembre 2021. Cette plateforme de signalement électronique est destinée à permettre de documenter cette problématique qui affecte la qualité de vie et le sentiment de sécurité des habitant·e·s, en vue de mieux cibler l'action de la Ville à cet égard.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 7'000.-.

#### ADN Dialect : Ghetto Jam, période 2022 - 2024 et atelier Juniors 2022-2023

La Cie ADN Dialect a sollicité la commission prévention Riviera à deux reprises en 2022.

Une première fois, en vue d'un soutien financier à son projet de médiation, Ghetto Jam, développé en 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Il consiste à permettre à des jeunes de la Riviera de participer gratuitement à des ateliers visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et de les initier aux métiers de la scène au travers de la création d'un spectacle et ou d'un film. Depuis 2016, la commission soutient ces activités de prévention pour des périodes de trois ans.

La commission a soutenu le projet Ghetto Jam 2022 à hauteur de CHF 20'000.- / an pour 2022, 2023 et 2024.

La seconde sollicitation a fait suite à l'annonce de la Fondation Brentano de sa décision ne plus financer de projet au-delà de 3 années consécutives. Dès lors, la Cie ADN Dialect s'est retrouvée en difficulté, alors qu'en réponse à une forte demande des familles, elle avait entrepris une « extension » de Ghetto Jam à des « juniors » (de 12 à 15 ans) et qu'un « atelier Juniors » était sur le point de débiter. La Cie a annoncé être à la recherche d'une solution pour que cet « atelier Juniors » puisse trouver un autre financement à l'avenir.

La commission a soutenu le projet d'atelier Juniors d'ADN Dialect à hauteur de CHF 10'000.-.

#### Association romande CIAO : 25 ans de « Ciao.ch »

A l'occasion des 25 ans de Ciao.ch, l'association a souhaité accroître encore la promotion de ce site romand d'information destiné aux jeunes (de 11 à 20 ans) et valoriser aussi la nouvelle plateforme ontécoute.ch, développée en 2021 pour les 15 - 25 ans. Ces sites permettant aux jeunes de poser des questions, anonymement et gratuitement, 7/7 jours, 24/24 heures, à des spécialistes adultes qui leur répondent dans un délai de 2 jours (hors WE ou jours fériés).

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 5'000.-.

### Association Sécurité Riviera (ASR) : Prévention contre l'utilisation du GHB

Ce projet de l'ASR vise à empêcher l'introduction de GHB (« drogue du violeur ») dans les boissons, par la mise à disposition préventive et gratuite d'opercules, ou « capotes à verre anti-GHB », dans les discothèques et des bars de nuit de la Riviera. Ces opercules sont offerts aux client·e·s en soirée.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 3'000.-.

### Commune de Montreux - Cohésion sociale, familles, jeunesse : « SoutienPlus 2.0 2022 »

Cette action, déjà soutenue à plusieurs reprises depuis 2016 par la Commission prévention Riviera, vise à favoriser l'accès à la formation ou à l'emploi pour des jeunes de 15 à 25 ans en risque de rupture scolaire ou de rupture socio-professionnelle : en collaboration avec les conseillères école-famille, elle propose des cours de français, de mathématiques, d'anglais et d'allemand dispensés par le centre de formation FuturPlus, ainsi que des ateliers de recherche de formation ou d'emploi animés par le travailleur social hors les murs de la Ville.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 10'000.-.

### Commune de Montreux - Cohésion sociale, familles, jeunesse : Médiation urbaine 2022 - « Où est Angela ? »

Cette action de médiation urbaine du Service Cohésion sociale, familles et jeunesse de Montreux a eu lieu du 7 mai au 24 septembre 2022. Durant cette période, des intervenant·e·s ont sillonné le territoire communal le soir dans le but de diminuer les risques induits par les situations festives. Dite action a été renforcée et déployée, sous le nom de « Guerrabas » et en collaboration avec la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social – AACTS, durant le Montreux Jazz Festival (MJF). De plus, afin de lutter contre le harcèlement de rue, le dispositif « Où est Angela ? », établi en partenariat avec le MJF et la Haute Ecole de Santé Vaud, était destiné à permettre à toute personne se sentant menacée de le signaler dans tous les bars du festival et d'être prise en charge.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 5'600.-.

### Pro Juventute : 147.ch

Cette prestation de conseil par téléphone, chat, sms, et courriel existe depuis plus de 20 ans dans toute la Suisse, 24/24 heures, 7/7 jours, 365 jours/an. Ciblée sur la jeunesse, les besoins de conseils et consultations ont connu une forte augmentation depuis la pandémie de COVID. La Commission prévention a déjà soutenu ce dispositif à plusieurs reprises (de 2014 à 2016 et de 2017 à 2019).

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 15'000.-.

### Commune de Blonay - Saint-Légier - Fêtes de Blonay : « Espace Zen »

Pour la première fois, un « Espace Zen » a été établi par la commune durant le Fêtes de Blonay en 2022, en collaboration avec l'Établissement primaire et secondaire de la commune, le Centre social et culturel « La Maison Picson » et l'Association Sécurité Riviera. Ainsi, des jeunes de 13 à 18 ans ont été accueillis par des « pairs », formés et supervisés par deux professionnel·le·s de la prévention. Initiée en réponse à une demande de parents, cette action s'inscrit dans la perspective voulue par la municipalité de créer un poste de travailleur·euse social·e hors les murs à Blonay - Saint-Légier.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 1'500.-.

### Association Multi-Scènes : « Être femme ici et là-bas »

L'Association a souhaité poursuivre son projet « Être femme ici et là-bas », conçu en 2014 et déjà soutenu par la Commission prévention Riviera : des ateliers d'acquisition du français par le théâtre ont été proposés à des femmes allophones, en vue d'une meilleure intégration. Cette initiative a été réalisée en collaboration avec Français langue étrangère, Lire & Ecrire et Français en Jeu, ainsi qu'avec des acteurs culturels locaux (Théâtre le Reflet et Musée Jenisch).

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

### Etablissement primaire et secondaire (EPS) de Blonay - Saint-Légier : « Sortir ensemble et se respecter »

L'EPS de Blonay – Saint-Légier veut lutter, de manière récurrente, contre le sexisme et l'homophobie en milieu scolaire et prévenir les violences et comportements abusifs dans le cadre des relations amoureuses. C'est pourquoi, après une expérience pilote concluante, il a souhaité disposer de professionnel·le·s formé·e·s en son sein pour être à même d'assurer de manière autonome le programme cantonal de prévention « Sortir ensemble et se respecter » destiné aux élèves de 10<sup>e</sup> HarmoS. La demande de soutien portait sur une prise en charge partielle du coût de formation des professionnel·le·s.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 720.-.

### **COMPTES 2022**

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31.12.2021) a été facturée en novembre 2022.

Le montant total versé en 2022 pour des demandes de soutien acceptées s'élève à CHF 71'100.-. Une provision de CHF 14'720.- a été constituée pour des soutiens acceptés en 2022 et à verser en 2023.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde disponible au 31.12.2022 s'élève à CHF 106'133.55.

### **BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES**

Suite à différents échanges au sein de la commission, une réflexion quant aux missions de la Commission prévention Riviera et aux critères d'octroi de soutiens financiers à des actions de prévention a été initiée fin 2019 au sein du SAI. Interrompue faute de temps, cette réflexion sera reprise en 2023 en collaboration avec les membres de la Commission prévention Riviera.

Annexe : Comptes 2022

Vevey, le 9 mars 2023 / SAI-IC

**COMMISSION PREVENTION RIVIERA**  
**COMPTES 2022**

**SOLDE AU 01-01-2022** **118'518.55**

**RECETTES**

**Contribution des communes pour 2022 : Fr. 1.- / hab. selon population au 31.12.2021**

Blonay - Saint-Légier	11'925.00
Chardonne	3'078.00
Corseaux	2'330.00
Corsier	3'390.00
Jongny	1'805.00
Montreux	26'012.00
La Tour-de-Peilz	12'222.00
Vevey	19'721.00
Veytaux	952.00
<b>Total contribution des communes</b>	<b>81'435.00</b>

**TOTAL DES RECETTES** **199'953.55**

**DÉPENSES**

**Soutiens acceptés en 2022 versés en 2022**

Ville de Vevey - COS / SFJ Montreux : Semaine d'actions contre le racisme "Stop haine"	4'000.00
Ville de Vevey - COS : Lutte contre le harcèlement de rue	7'000.00
ADN Dialect :	30'000.00
- "Ghetto Jam 2022"	20'000.00
- "Atelier juniors"	10'000.00
Association romande Ciao : 25 ans de "Ciao.ch"	5'000.00
Association sécurité Riviera : prévention contre l'utilisation du GHB	3'000.00
Commune de Montreux - CSFJ : Médiation urbaine 2022 "Où est Angela ?"	5'600.00
Pro Juventute - "Conseil & aide 147.ch"	15'000.00
Commune de Blonay-Saint-Légier - Fêtes de Blonay : "Espace ZEN"	1'500.00
<b>Total versements soutiens</b>	<b>71'100.00</b>

**Provisions pour soutiens acceptés en 2022 / à verser en 2023**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas"	*	4'000.00
EPS Blonay - "Sortir ensemble et se respecter"	*	720.00
Commune de Montreux CSFJ "SoutienPlus 2.0 2022"	*	10'000.00
		<b>14'720.00</b>

\* [soutiens à verser](#)

**Prestations du SAI** **8'000.00**

**TOTAL DES DEPENSES** **93'820.00**

**SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022** **106'133.55**

Vevey - le 9 mars 2023 / IC / jm / nc



## 2022

### Présentation

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) (Centre social régional – Revenu d'insertion), la loi sur les Prestations complémentaires familles pour la Riviera et la région Bex-Pays d'Enhaut (PC Familles et Rente-pont cantonale – Centre régional de décisions PC Familles), ainsi que le règlement sur les agences d'assurances sociales (Agences d'assurances sociales).

### **Nombre de collaborateur trices au 31.12. 2022**

131 collaborateur trices pour 116,7 EPT

### Organisation

Le Comité de direction de l'association composé de municipales et municipaux uniquement s'est réuni six fois en 2022. Le Conseil intercommunal, composé de municipales et municipaux, s'est réuni à deux reprises en 2023, en présence également du Comité de direction. Le choix de la composition du Comité de direction et du Conseil intercommunal par des municipales et municipaux est motivé par des raisons d'accès à des informations sensibles et confidentielles.

**Nombre de dossiers RI moyens par commune** : voir annexe

### Faits marquants

Dans le cadre de la validation du budget 2023, le Conseil intercommunal, sur proposition du Comité de direction, a validé une augmentation de 20% des subventions 2023 des buts optionnels non conventionnés (Association Lire et Ecrire, Fondation AACTS, Partage Riviera, Jet Service, Français en Jeu).

L'organisation et la gestion des ressources humaines occupent toujours passablement le Comité de direction. Toutefois et après deux années avec de nombreuses mutations du personnel, l'ARAS Riviera a retrouvé une certaine stabilité de son personnel en 2022.

En 2022, l'ARAS Riviera a mis en place de nouveaux projets, tels que son nouveau site internet permettant d'identifier plus facilement les aides qui peuvent être sollicitées. Plusieurs soirées d'information à la population, dont une séance à Vevey ont été mises en place entre octobre et novembre 2022, dans la perspective des modifications d'assurance-maladie. Notons que cette action sera reconduite en 2023.

Dans le cadre de l'appel à projet du canton « Vaud pour vous », l'ARAS Riviera a déposé deux projets, en coordination avec des organismes sociaux de la région. Le premier projet, en coordination avec la Fondation AACTS vise une meilleure prise en charge des personnes ayants des difficultés à répondre à des exigences de haut seuil d'accès. Le second projet, en coordination avec Caritas Vaud et le Centre social protestant vise à offrir un accueil social neutre à la population de la Riviera. Le Conseil de politique sociales a d'ores et déjà validé ces deux projets qui devraient voir le jour au cours du second semestre 2023.

DRC/28.03.2023

---

## Annexe



## Bénéficiaires actifs par commune

Communes	Moyenne annuelle 2022
Chexbres	30
Puidoux	42
Rivaz	2
St-Saphorin	5
Blonay - St-Légier	74
Chardonne	22
Corseaux	34
Corsier-sur-Vevey	76
Jongny	8
Montreux	864
La Tour-de-Peilz	268
Vevey	721
Veytaux	49
<b>Total</b>	<b>2194</b>

## rapport d'activités 2022

Le document est disponible via :

[www.sai-riviera.ch/SAlra2022.pdf](http://www.sai-riviera.ch/SAlra2022.pdf)



BLONAY -  
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX